

INFO

Un point de mesure situé au Col des Cassettes à Montmorin, accueille actuellement une station temporaire du projet Alparray, mais des travaux ont été effectués pour l'accueil, à long terme, d'une station sismologique (très similaire au matériel installé temporaire) mais avec tout un système d'automatisation et de télé-transmission pérenne.

Le projet européen Alparray a comme objectif la caractérisation du sol de toutes les Alpes en utilisant 350 stations sismologiques disposées sur l'ensemble des Alpes européennes et une partie de la mer Méditerranée. Les stations sont installées et télémises en temps réel, le projet dure environ trois ans. Ensuite, ce qui va très prochainement prendre le relais, ce sera alors une station permanente pour au moins 25 années. Cette station fera donc partie du réseau français de sismologie dans l'optique de la recherche scientifique de la terre profonde sur le territoire français. Cette information fait suite à une proposition de conférence de l'Institut des sciences de la Terre de Grenoble qui n'a pas pu être programmée jusqu'à présent.

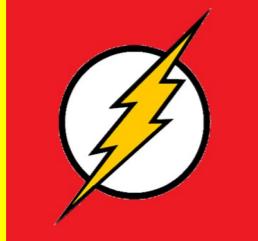
AVIS DE DERNIERE MINUTE

Nous venons d'être alertés par le prestataire de collecte des ordures ménagères qu'une personne indélicate a déposé un bidon d'huile de vidange dans le conteneur jaune « emballages ». Ce geste a eu pour conséquence de souiller toute la colonne qui a dû être vidée dans les ordures ménagères, et compromettre ainsi, tout le bien fondé du tri sélectif. Ces indélicatesses ont un impact considérable sur l'environnement et sur le coût des traitements.

Nous vous rappelons que nous dépendons désormais des déchetteries de Serres et de Rosans pour tous les dépôts des objets encombrants et spécifiques.



Aussi, nous vous demandons à tous d'être très respectueux et vigilant sur le tri.



Eau

LE MAIRE DE VALDOULE, GERARD TENOUX, COMMUNIQUE :

Les conditions météorologiques actuelles entraînent un état de sécheresse exceptionnel.

La municipalité demande à l'ensemble de la population de contribuer à la maîtrise des consommations en eau, en adoptant des mesures d'économie :

- Limiter l'arrosage des jardins aux seuls besoins des potagers .
- Se dispenser de laver les véhicules, à l'exception des stations de lavages professionnelles équipées d'un système de recyclage et hors nécessités sanitaires obligatoires ;
- Être vigilant à limiter toutes les consommations inutiles et de confort.

BULLETIN MUNICIPAL N° 2

Octobre 2017

Mairie de Valdoule

Bruis 05150 VALDOULE

04 92 66 04 21

mairie.valdoule05@orange.fr

Ouverture au public les lundi matin et mardi matin uniquement

Directeur de publication :

Gérard Tenoux, Maire

Rédaction : Commission de Communication sous la responsabilité de :

Lucile Endignous

Dans ce numéro :

Edito	1
Réunion du CM	2
Infos pratiques	3
Dernière minute	4

Commune de VALDOULE

EDITO

Le bulletin municipal ne remplacera pas le journal de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule qui a fusionné au 1er janvier 2017, auquel vous êtes habitués depuis pas mal d'années et dont Cathy, rédactrice, en assurait la responsabilité avec beaucoup de compétences.

Le bulletin municipal sera lui le reflet de la vie communale. Il va sans dire que Cathy, attachée à son « Fil de l'Oule » ne manquera certainement pas lors d'occasions particulières, de venir compléter le bulletin par des articles plus spécifiques, notamment sur la vie de la vallée.

Ainsi que nous vous l'évoquions, sur le premier bulletin municipal, paru en juillet, le site informatique est toujours en cours de création, mais indépendamment de notre volonté, il n'est pas encore opérationnel. Cet outil de communication moderne s'avèrera être au fil du temps, un lien de communication indispensable entre nous.

Bonne lecture

Cérémonie du 11 Novembre

Les cérémonies du 11 Novembre auront lieu à 11 h, dans chacune des anciennes Communes de Valdoule.



Elles seront suivies d'une rencontre conviviale autour d'un apéritif servi à Sainte Marie.



Vote du budget primitif principal VALDOULE

Equilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement à hauteur de 391 680.50 €
Equilibré en recettes et en dépenses d'investissement à hauteur de 410 403.64 €

Vote du budget primitif Eau et Assainissement

Equilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement à hauteur de 83 000.00 €
Equilibré en recettes et en dépenses d'investissement à hauteur de 53 890.55 €

Vote du budget primitif Ferme Relais

Equilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement à hauteur de 4 659.99 €
Equilibré en recettes et en dépenses d'investissement à hauteur de 75 493.85 €

Dissolution de l'ASA des canaux du Plan de l'Isle et de l'ASA de Claret

Monsieur le Maire rappelle la demande de la Préfecture relative à la dissolution des A.S.A. (Association Syndicale Autorisée). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la dissolution par Arrêté Préfectoral et demande le transfert du Patrimoine des A.S.A dans le domaine privé de la Commune de Valdoule, et donne tout pouvoir au Maire pour mener à bien ce projet, signer tout document relatif à cette affaire.

Concours du Receveur municipal

Le Conseil municipal décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983, d'accorder l'indemnité de conseil au **taux de 100 %** par an, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mar-chand Lionel, Receveur municipal, de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : **30.49 euros**

Rachat mobilier cuisine et divers dans l'appartement loué par Mme Wattiaux Sylvine

Le Maire présente le dossier remis par Mme Wattiaux Sylvine, relatif au rachat des éléments de cuisine ainsi que de divers accessoires (étagères ...) et le prix qu'elle en souhaiterait soit 1200 €. (mille deux cents euros).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de proposer la somme de 400 € (quatre cents euros) pour la totalité des aménagements que Madame Wattiaux souhaite laisser à son départ.

Modification statutaire du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les statuts modifiés (à savoir le rajout d'une compétence optionnelle portant création et exploitation d'un réseau public de chaleur et de froid).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal (16 voix pour) approuvent la décision.

Pérennisation du contrat de travail de Nicolas Lombard

Le maire rappelle que suite à la démission de Mr Bonnard Jean Marc, il serait souhaitable d'augmenter le temps de travail de Nicolas Lombard et de lui pérenniser son poste. Le Conseil Municipal, approuve la signature d'un contrat à durée indéterminée pour un temps plein à compter du 1^{er} octobre 2017.

Réfection du Captage de Bouchet

Le captage de Bouchet se situe sur l'ancienne commune de MONTMORIN. Madame AUBERT souligne le problème récurrent d'alimentation en eau potable de ce captage depuis plusieurs années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant la vétusté du captage, demande sa réfection, demande au Maire d'établir le plan de financement sur la base de 205 890 € en y incluant les honoraires du BE (bureau d'études) pour le suivi des travaux soit 9600.00 € HT ;

Périmètre de Protection des captages

Le Maire fait part à son Conseil de l'avancement des périmètres de protection sur l'ancienne commune de Montmorin. Afin de pouvoir régler les achats de terrains et servitudes, il est nécessaire de faire établir l'acte par un Notaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Jean Louis CORREARD à signer tous les actes notariés relatifs à tous les périmètres de protection de la Commune de VALDOULE.

Entretien des chemins ruraux

Le Maire fait part à son Conseil du devis relatif aux travaux de réfection des chemins. Madame Aubert rapporte à l'assemblée, que le chemin de l'Eglise a été détérioré par un agriculteur, lorsqu'il a emprunté ce chemin avec une remorque chargée de foin. Par ailleurs elle ajoute qu'il y aurait lieu de faire niveler sur une petite portion le chemin des Maures déformé. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le fait de faire évaluer les travaux relatifs aux chemins de l'Eglise et des Maures, de les ajouter au devis présenté qui s'élève à 13 350.00 € HT de déposer un dossier de demande de financement.

Gestion du GFA du Col des Tourettes

Le Maire fait part à son Conseil, qu'à la demande de la DDT, il serait souhaitable de mettre le siège social du GFA du Col des Tourettes à la Mairie de Valdoule. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise ce transfert de siège social.

Situation Professionnelle de Madame TENOUX.

Madame AUBERT tient à attirer l'attention du Conseil Municipal sur la charge de travail de Corinne TENOUX et propose de rechercher auprès du centre de gestion un statut équivalent au poste qu'elle occupe. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide la proposition faite ci-dessus.

INFORMATION AUX AGRICULTEURS

Un Organisme Unique de Gestion Collective de l'Eau Agricole (OUGC) va être mis en place sur le territoire. Les Chambres d'Agriculture réalisent un recensement des prélèvements agricoles pour dimensionner au mieux les besoins en eau des irrigants.

Participer au recensement, c'est sécuriser son accès à l'eau !

Vous êtes concernés : si vous prélevez de l'eau dans un cours d'eau, une source, une nappe superficielle ou profonde



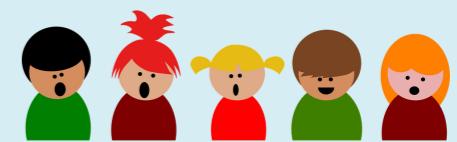
Date limite :

01/12/2017

Un projet d'ouverture d'un **accueil de loisirs sans hébergement** à destination des enfants de 6 à 12 ans est en cours sur la Commune de Serres.

L'ouverture est prévu dans les locaux de l'école élémentaire de Serres pour les vacances d'hiver 2018.

Nous vous tiendrons au courant des modalités d'accueil, dès que nous en aurons connaissance.



Le permis de conduire et le certificat d'immatriculation sans bouger de chez soi



Pour répondre aux attentes des usagers et offrir un service de qualité dans des délais raccourcis, l'État simplifie les démarches liées au permis de conduire et au certificat d'immatriculation (carte grise). Le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS - www.ants.gouv.fr) propose dès aujourd'hui de nouvelles téléprocédures.